



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 Décembre 2023

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric (à partir de 18h50), AVIET Thierry, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, TOURATIER Elodie.

Procurations : BABIN Valérie à LEDERMAN Michel, BORNIBUS Emilie à MATHYS Rose-Marie, RODRIGUES Philippe à TOURATIER Elodie.

Frédéric ARMENJON a pris part aux délibérations à partir du 3^{ème} point à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

Le quorum étant atteint, Philippe MEUNIER ouvre la séance à 18h35.

Adhésion à la plateforme numérique proposée par Ingénierie Côte d'Or

Le Maire indique que, à partir du 1^{er} janvier 2024, le Département de la Côte d'Or met en place, à destination des collectivités du territoire l'accès à un bouquet de services numériques. C'est l'agence technique Ingénierie Côte d'Or qui est chargée de proposer la télétransmission pour les échanges dématérialisés avec les services de l'Etat, l'accès à un parapheur électronique ainsi qu'une plateforme dématérialisée de marchés publics.

Pour la commune, l'accès à ce bouquet de services sera accessible pour 200 € TTC par an.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Terrains de Tennis : travaux de sécurisation et de passage en éclairage led.

Le Maire indique que la planéité des dalles des deux terrains de tennis commence à présenter quelques désordres, en particulier à la jonction entre dalles.

Il indique que ces désordres pourraient induire un risque physique (chute par exemple) pour les joueurs.

Afin de préserver l'intégrité des joueurs, il conviendrait de prévoir une réfection au cours de l'année 2024.

Un devis établi par la Société LAQUET tennis s'élève à 58 818.40 € HT pour la remise en état complète.

Par ailleurs, l'éclairage des terrains date de leur création en 1985 et leur remise en état avec passage en LED pourrait faire partie de la rénovation de l'ensemble.

La Société LEDUSTRY, de Clénay, propose le remplacement des projecteurs pour la somme de 7 600 € HT et la société DG ELEC 21, la pose pour 2 430 € HT.

Le Maire propose de réaliser ces travaux et de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR (Loisirs et Sports, taux 25 à 35 %), et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du Plan Marshall pour le patrimoine communal (taux de 30 %). D'autres aides pourront peut-être être sollicitées auprès des Agences sportives.

Cette proposition est adoptée par 9 voix pour et 1 abstention.

Pâtis communaux : validation des Fermages

Le Maire indique que les fermages sont actuellement renouvelables. Il précise que les tarifs en vigueur validés par la Chambre d'agriculture sont de 132 €/ha pour les baux agricoles et de 145 €/ha pour les pâtis communaux.

A noter que la grande majorité des exploitants ont souhaité renouveler leur bail, mais qu'il reste une parcelle de 1 200m² (pouvant être partagée en 3) actuellement disponible.

Les tarifs sont validés à l'unanimité. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les baux correspondants.

Employé communal : annualisation du temps de travail

En accord avec l'employé communal, il a été proposé d'annualiser le temps de travail pour tenir compte d'une charge plus importante de travail en été. Le Maire indique qu'il a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Côte d'Or.

Le temps de travail serait ainsi de 30 heures hebdomadaire du 1^{er} octobre au 31 mars (soit 26 semaines) et de 40 heures hebdomadaires du 1^{er} avril au 30 septembre (soit 26 semaines) pour l'agent titulaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Bâtiment périscolaire : contrat d'entretien adoucisseur

La Société IDEEAU propose un contrat d'entretien annuel à hauteur de 150 € HT pour l'adoucisseur installé dans le nouveau bâtiment périscolaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ecoles : demandes de subventions

Le spectacle de Noël des écoles a eu lieu le 5 décembre. Son coût s'élève à 570 €.

Les membres de la commission scolaire proposent d'attribuer une subvention de 300 € pour participation au coût du spectacle.

Par ailleurs, une sortie de ski est programmée le 5 février 2024 pour la classe de CE2/CM1.

Le coût global est de 806 € et le reste à charge est de 446 € après participation des familles et de l'APE.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 250 €.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Décisions Budgétaires modificatives :

- **Intégration des frais d'étude (compte 2031) au compte d'immobilisation (compte 21)**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux ou aux acquisitions qui leur sont liés, les frais d'études. Ainsi, les frais d'études (compte 2031) sont virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris ou lorsque les acquisitions sont effectives. A ce titre, elles deviennent des dépenses accessoires à la réalisation d'immobilisations, donnant lieu à attribution du FCTVA, au même titre que les dépenses de travaux.

Le montant des frais d'études est de 111 813.75 €, pour les dépenses payées en 2019, 2020, 2021, 2022, relatives aux travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en logements communaux et local technique.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

d'adopter la décision modificative ouvrant les crédits nécessaires en vue d'effectuer les écritures d'ordre budgétaires pour les frais d'études suivis de réalisation.

Désignation	Ouverture de crédits
D 2313 (041) Immobilisation en cours de construction	111 813.75 €
TOTAL D041 opérations patrimoniales	111 813.75 €
R2031 (041) Frais d'études	10 800.00 €
R2031 (041) Frais d'études	101 013.75 €
TOTAL R041 opérations patrimoniales	111 813.75 €

- **Remboursement Prêt relai**

Pour faire suite à la délibération du 11 octobre dernier concernant le remboursement du prêt relai contracté le 4 mai 2022, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en section d'investissement pour le remboursement du capital (compte 1641) et en fonctionnement pour le remboursement des intérêts (compte 66111).

INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : emprunts en cours (capital)		400 000,00 €
D 276348 : créances sur autres communes	400 000,00 €	
FONCTIONNEMENT		
D 66111 : intérêts des emprunts		500,00 €
D 60611 : eau et assainissement	500,00 €	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- **Maison de santé**

Le Maire informe le Conseil municipal que la consultation des entreprises a été lancée : La date de retour des offres a été fixée au 8 janvier 2024. Il indique que les accords de subventions reçus à ce jour sont de :

Etat (DETR) : 633 938,00 €

Département (Grands projets Côte-d'Or) : 450 000,00 €

SICECO : 35 000,00 €

Les travaux pourront ainsi débiter dès le choix des entreprises.

- **Caméras de vidéosurveillance (tranche 2)**

Une subvention de 1 500,00 € vient d'être accordée par la Préfecture au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de lutte contre la délinquance et la radicalisation). Celle-ci vient s'ajouter à celle du Département (8 499.20 € au titre de la mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection).

L'opération était estimée à 16 998,40 €. Les travaux pourront débiter très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire,
Philippe MEUNIER

